



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Libye

Question écrite n° 55438

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre délégué au commerce extérieur sur la faible importance des échanges commerciaux effectifs entre la France et la Libye. Suite au déplacement de M. le Président de la République, il souhaite connaître les moyens engagés afin d'accroître ces échanges.

Texte de la réponse

Le déplacement du Président de la République en Libye en novembre 2004 marque l'aboutissement du processus de normalisation de notre relation bilatérale. Cette visite a eu un retentissement local très important qui devrait favoriser le renforcement de nos relations économiques et commerciales avec ce pays. Le Président de la République était en effet accompagné d'une forte délégation d'entreprises qui ont pu, dans le climat très favorable de cette visite, nouer des contacts au plus haut niveau avec les décideurs libyens. Il est vrai que nos échanges sont marqués par un déficit commercial structurel qui se creuse ces dernières années : nos importations sont pour 95 % des hydrocarbures (environ 2,5 % de nos approvisionnements totaux) dont le prix varie au gré du marché international ; nos exportations évoluent en fonction des grands contrats, le commerce courant ne jouant qu'un rôle limité (même si des biens de consommation français entrent en Libye via Malte ou la Tunisie par exemple). Pour relancer nos exportations à destination de la Libye, le dispositif français de soutien au commerce extérieur (notamment mission économique auprès de l'ambassade de France à Tripoli, agence Ubifrance) va poursuivre son action de fond, en relation avec la chambre de commerce franco-libyenne, dans ce contexte désormais beaucoup plus favorable. Il s'agit de défendre les intérêts des entreprises déjà présentes (une trentaine), d'aider à l'implantation de nouvelles venues et enfin de faire connaître à tout un vivier de sociétés exportatrices françaises les opportunités dont elles disposent sur ce marché. Un suivi des appels d'offres est assuré, les évolutions réglementaires et législatives sont analysées et le recours aux garanties de l'État est désormais possible : la politique d'assurance-crédit à moyen terme permet l'octroi de garanties de la Coface pour les contrats d'exportation de biens et services français vers la Libye depuis juillet 2004. De nombreuses sociétés françaises se rendent en Libye pour établir des sociétés communes dans les services (parapétrolier, aérien, maintenance). Notre dispositif répond à leurs besoins d'information et d'accompagnement. La mission économique et Ubifrance ont par ailleurs commencé un important travail de communication auprès des entreprises françaises, parfois en association avec le MEDEF ou avec les organisations territoriales (interventions à la chambre de commerce et d'industrie de Marseille et à Ubifrance à Marseille, aux chambres de commerce et d'industrie de Toulouse, Blois et Tours). Près de 150 entreprises ont déjà manifesté leur intérêt pour participer à la foire internationale de Tripoli prévue début avril, qui est sans conteste le principal événement commercial en Libye et qui prévoit une journée française. Avec la conjonction d'un marché qui s'ouvre progressivement à l'extérieur et de relations bilatérales renouées, nos exportations devraient repartir à la hausse en 2005, tirées par nos grands groupes qui bénéficient d'une très bonne image de marque en Libye.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55438

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : commerce extérieur

Ministère attributaire : commerce extérieur

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 18 janvier 2005, page 450

Réponse publiée le : 29 mars 2005, page 3225